

La stratégie est là, il faut passer au concret

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL La vision à 10-15 ans est sous toit et a été présentée aux autorités communales. Le volet opérationnel va suivre.

BROYE

Quel développement territorial pour la Broye vaudoise et fribourgeoise à l'horizon 2035-2040, c'est ce qu'entend fixer le programme d'aménagement régional (PAR), que la Communauté régionale de la Broye (Coreb) a présenté aux Municipalités des communes de la Broye tant fribourgeoise que vaudoise, lundi soir à Moudon.

Les participants avaient reçu les documents de cette soirée un mois avant la rencontre afin de leur permettre de fourbir leurs armes et de préparer leurs questions puisque des représentants des bureaux conseils étaient présents ce soir-là. Elles n'ont pas été légion, mais elles ont donné le ton. Un sentiment de limitation teinté de résignation.

En effet, l'exercice est dicté par des prescriptions cantonales, qui ne sont évidemment pas tout à fait les mêmes ou qui s'appuient sur des méthodologies qui diffèrent, le tout sous l'emprise d'une LAT qui fait la part totalement belle aux centres, en particulier aux grands centres. Du coup, et tout le monde le savait, la Broye intercantonale est surdotée en zones d'activités.

Alors que le développement coince sur l'Arc lémanique par exemple et que la Broye comptait

bien avoir elle aussi droit au gâteau, voilà que le verdict est tombé. Suite à des calculs savants, un hectare de zone d'activité en pôle de développement doit générer 33 emplois à temps complet (EPT), un chiffre obtenu après des négociations avec les cantons, alors qu'aujourd'hui en moyenne ce fameux hectare génère 19 EPT dans la région. Pire, si l'exercice avait été appliqué stricto sensu, la différence aurait été encore plus grande et les surfaces légalisées surnuméraires encore plus importantes.

67 hectares de trop

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui le nombre d'hectares à réaffecter pour la Broye est de 67. Evidemment, l'idée ne réjouit pas, particulièrement les communes hors centres de développement faisant partie de ce plan stratégique qui s'inquiètent de se voir rogner les ailes. A ce sujet, Pierre-André Arm, directeur de la Coreb, a rappelé qu'à ce stade, aucun dézonage n'était prévu et que si des projets artisanaux ou mixtes (artisanat-habitation) n'arrivent pas aux fameux 33 ETP se développaient ici ou là, rien ne les empêchait d'aboutir. Mais à terme, il était certain que des surfaces colloquées en zone d'activité depuis des lustres et qui n'avaient jamais séduit personne

seraient rendues à l'agriculture, par exemple.

Ce plan stratégique ne s'intéresse évidemment pas qu'au développement économique. Il coordonne des volets dédiés à l'urbanisation, la mobilité, les rives des lacs et l'environnement en appliquant la même vision.

Les édiles présents ont ainsi aussi pu découvrir en détail le volet mobilité qui allie aussi bien le développement des transports publics, de la mobilité douce que les besoins de parking aux abords des gares, pour capter le trafic individuel.

Les opérations vont se poursuivre par le développement du volet opérationnel basé sur la stratégie présentée lundi soir. Celui-ci prendra la forme d'un plan directeur régional qui va être développé d'ici à l'été et qui sera présenté au public à la fin de cette année après un passage auprès des cantons. Dans l'idéal, les autorités communales devraient être appelées à l'approuver dans le courant de 2023.

En attendant, tout un chacun pour se rendre sur le site de la Coreb où tous les rapports présentés lundi sont disponibles.

■ **DANIÈLE PITTET**

➡ Plus d'infos sur www.coreb.ch

